

**Regards croisés sur la représentation de l'habitant : de la Nouvelle-France au début du Régime anglais**  
*Perspectives on the representation of the "habitant" in New France and the early British regime*

Sophie-Laurence Lamontagne

Volume 20, 2022

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1093888ar>  
DOI : <https://doi.org/10.7202/1093888ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise d'ethnologie

ISSN

1703-7433 (imprimé)  
1916-7350 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Lamontagne, S.-L. (2022). Regards croisés sur la représentation de l'habitant : de la Nouvelle-France au début du Régime anglais. *Rabaska*, 20, 11–35.  
<https://doi.org/10.7202/1093888ar>

Résumé de l'article

Cette recherche ethnohistorique sur l'habitant est abordée sous l'angle de sa représentation, soit de l'image qu'il projette, tout comme celle qu'on véhicule sur lui. Cette thématique s'appuie sur le socle suivant : l'altérité et le regard de l'Autre. Les sous-thèmes retenus portent sur la valorisation/dévalorisation de l'habitant et accessoirement de l'idéalisation. Pour les missionnaires, comme pour les Autochtones, les autorités administratives ou encore le roi de France, ce bâtisseur de la première heure ne représente pas *l'habitant souhaité*. En raison de son indépendance, de sa recherche de liberté, de son attrait pour les pelleteries, voire sa « canadianté », il demeure pour ces observateurs, même pour ceux du tout début du Régime anglais, cet « Autre », ce différent, tant dans ses valeurs que dans sa vision du monde.

# Études

## Regards croisés sur la représentation de l'habitant : de la Nouvelle-France au début du Régime anglais

SOPHIE-LAURENCE LAMONTAGNE

Ethnologue consultante

Étudier « l'habitant » des débuts de la Nouvelle-France aux premiers jours du Régime anglais ne peut exclure d'emblée l'idée de s'étudier soi-même, vu la filiation certaine pour bon nombre d'entre nous avec les bâtisseurs de notre histoire. Si tous n'étaient pas rattachés à la terre et à la culture du sol comme moyen de subsistance, beaucoup y ont été « habitués » pour utiliser la terminologie appropriée. L'arrivant devenu défricheur, colon puis habitant, c'est, en somme, la formation du peuple dans ce qu'il a de plus « terrien ». Il est un être de culture traditionnelle, à tout le moins est-ce le cas pour la période des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, notamment en ce qui concerne son champ d'action, son champ d'expression et de traditions tels qu'étudiés par l'ethnologue Robert-Lionel Séguin<sup>1</sup>.

### L'habitant, cet Autre

Ce travail de recherche sur l'habitant<sup>2</sup> peut être abordé sous différents angles. Celui qui est privilégié ici tient à la représentation ou si l'on préfère à l'image qu'il projette lui-même, ou encore celle qu'on veut bien lui reconnaître ou véhiculer sur lui. Même s'il paraît difficile d'exclure ce lien avec les ancêtres, étudier l'habitant, ne serait-ce qu'au plan de la représentation, équivaut étrangement non pas à s'étudier soi-même (comme il serait permis de s'y attendre), mais plutôt à porter un regard sur l'Autre, celui qui, à plusieurs égards, nous est *différent* parce que logé dans une mémoire lointaine et diffuse<sup>3</sup>. Cette distance mnémonique s'explique peut-être, et aussi, par le fait

1. La pertinence de l'appellation « culture traditionnelle » appliquée aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles a été analysée sous l'angle ethnohistorique dans notre article : Sophie-Laurence Lamontagne, « La Civilisation traditionnelle de "l'habitant" de Robert-Lionel Séguin revisitée », *Rabaska*, vol. 19, 2021, p. 93-103.

2. L'habitant n'est pas étudié ici dans la très grande proximité de la sphère familiale. Il est plutôt question d'analyser le regard externe porté sur lui.

3. Dans le « Bilan et perspectives en historiographie » publié dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française* (vol. 74, n° 1-2, été-automne 2020, 270 p.), l'habitant, comme objet de recherche,

que ni l'historiographie, ni l'ethnologie n'ont réussi, à quelques exceptions près, à braquer les projecteurs de la diachronie sur ce principal acteur de la colonisation de l'Amérique française de façon à l'analyser *en lui-même et pour lui-même*, alors qu'il est à la base de la structure sociale.

Aussi, découvrir cet Autre, ce différent de soi, si tant est qu'il puisse l'être intrinsèquement, nous convie à accepter l'idée que dans son altérité il n'est pas *que* cela. Pour reprendre ici la formulation du géographe Angelo Turco, il est « une essence tout à fait autonome dans ses diversités qualitatives<sup>4</sup> ». D'où le postulat que ce regard porté sur lui se modifie au fil du temps, puisque cette *essence autonome* qui le singularise (pour ne pas dire cette authenticité) évolue elle-même au fil des ans et engage, de la sorte, des couches successives de diversités. Ces couches composent non seulement ce qu'il est réellement, mais à un autre niveau qui est celui qui nous intéresse, celui de sa représentation ; ce regard devient donc pluriel et, soumis à d'incontournables et multiples subjectivités, en arrive à nommer cet Autre qu'est l'habitant.

Une des ambivalences sur cette question d'altérité, rappelle Turco, est de « considérer l'autre comme celui qui est à un stade de civilisation différent du nôtre<sup>5</sup> », ce qui, il faut le préciser, n'implique pas obligatoirement une hiérarchisation, bien que cela se vérifie dans plusieurs propos colligés chez les administrateurs ou visiteurs de la Nouvelle-France, dans le « ressenti » de l'habitant face à l'Autochtone et de l'Autochtone face à l'habitant, ainsi que dans les rapports sociaux entre commerçant et habitant.

Afin de répondre aux questionnements sur l'altérité que se propose d'aborder la présente recherche ethnohistorique, une thématique ayant pour socle le regard sur l'Autre a été élaborée ; elle se compose de sous-thèmes – qui se sont imposés d'eux-mêmes par effet de saturation – et qui portent sur la dévalorisation ou le dénigrement et, à l'opposé, sur la valorisation et l'idéalisation<sup>6</sup>. Ces sous-thèmes prennent en compte et analysent divers niveaux de perception, à divers moments de l'histoire, selon divers observateurs en y appliquant une réflexion sur la notion de différent ; on l'aura compris, il s'agit d'une analyse qui procède par triangulation<sup>7</sup>. Cette démarche

---

ne trouve que peu ou pas d'ancrage dans les perspectives pourtant ouvertes à la pluralité des approches et des thématiques comme autochtones, environnement, femmes seigneuresse, appartenances ethno-culturelles, indépendantisme, etc.

4. Angelo Turco, « Altérité », dans Jacques Lévy et Michel Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 2003, p. 58.

5. *Ibid.*, p. 59.

6. Ont été colligés une soixantaine de citations, propos ou réflexions d'observateurs de la vie de l'habitant, le tout s'échelonnant des débuts de la Nouvelle-France au Régime anglais.

7. La méthode de triangulation est privilégiée de façon à valider les propos colligés. Sur la triangulation, voir : Uwe Flick, *Managing Quality in Qualitative Research*, Newbury-Park, Sage Publications, Second Edition, 2018, s.p. ; aussi « Denzin's Paradigm Shift : Revisiting Triangulation in Qualitative Research », *Journal of Social Change*, Walden University, 2018, vol. 10, p. 19-32.

visé à combler ce qui apparaît comme un angle mort de la recherche ethno-historique concernant un pan non négligeable de la réalité de l'habitant, soit celle de sa représentation.

Ce point étant établi, il sera également à propos de vérifier si le passage de la période de la Nouvelle-France à celle du début du Régime anglais contribue à modifier sensiblement la représentation de l'habitant. Pour l'instant, il importe d'abord et avant tout de régler l'imbroglio qui persiste relativement à la dénomination et représentation initiale de « l'habitant ».

### *Du naturel de l'habitant à « l'habitant naturel »*

Le problème de représentation de l'habitant réside, certes, dans la dénotation et la connotation du mot bien qu'antérieurement à toute proposition sémantique qui le concerne, il importe de reconnaître ce qui au départ « appartient à César » ; et voici pourquoi : le mot *habitant*, tout comme le mot *Canadien* identifiait bel et bien à l'origine les natifs du pays, soit les Autochtones<sup>8</sup>. Dans l'un et l'autre cas, le glissement de sens effectué au cours des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles a eu un impact sur la représentation tant de l'Autochtone que de l'habitant. Le processus identitaire a joué son rôle et, dépouillé de sa dénomination autochtone, le mot *habitant* en est venu à identifier, pour les administrateurs de la colonie comme pour les historiens, celui qui habite sur sa terre et en vit. Peu avant 1760, avec sa prégnance au territoire, ses coutumes, sa mentalité et sa distance sociale par rapport aux administrateurs, l'habitant est également perçu comme un *Canadien*. Une fois encore, ce sens premier attribué aux Autochtones par Jacques Cartier subit un second glissement. L'Autochtone sera nommé autrement... Même si les termes *Habitant* et *Canadien* le personnifiant provenaient d'observateurs étrangers<sup>9</sup>, il n'en reste pas moins qu'ils nommaient sans confusion les Premiers Peuples, c'est-à-dire les habitants du « grand village » Kanata<sup>10</sup>. Ainsi, le point de départ de la représentation de celui qui vient peupler la Nouvelle-France au nom du roi n'est-il pas d'être l'Autre de l'Autre ? Il en sera question plus loin.

8. Conformément à l'utilisation normalisée, le mot Autochtone sera retenu. Toutefois, le contenu des citations ne pouvant être modifié, le terme Sauvage apparaîtra par moment ; il ne reflète aucunement la pensée de l'auteure et aucunement celui de la discipline ethnologique. À noter que même l'appellation Sauvage a été utilisée en ces termes : « sauvages blancs » pour parler des hivernants français dans le livre du géographe Jean Morisset, *L'Identité usurpée*, vol. 1, *L'Amérique écartée*, Montréal, Nouvelle Optique, 1985, p. 41.

9. Jacques Cartier ou plus tard Champlain. Voir à ce sujet l'étude de Gervais Carpin, *L'Histoire d'un mot. L'ethnonyme Canadien de 1535 à 1691*, Québec, Les Cahiers du Septentrion, 1995, 225 p.

10. L'utilisation de Kanata ou Canada ne semble pas poser problème. Kanata signifie village ou campement et Canada serait l'équivalent de ville, mais signifie également Nouvelle-France, et ce, dans sa portion de territoire longeant le fleuve Saint-Laurent. *Ibid.*, p. 154-155.

Après cette mise au point, on peut désormais s'attarder à l'habitant, l'immigrant venu de France. La plupart du temps, celui-ci ne possède aucune expérience acquise quant au travail de la terre puisqu'une grande partie des nouveaux venus sont des gens de métier ou encore des apprentis. L'imposant groupe arrivé en 1663, par exemple, n'est formé que de ces gens, rappelle Marcel Trudel<sup>11</sup>. Toutefois, les propos que tiendront sur eux les observateurs porteront sur la façon, prévisible mais peu appréciée, dont ils assument leur rôle d'habitant. Ainsi en est-il de Marie de l'Incarnation ; suite au regard qu'elle porte sur la situation de l'habitant qui prévaut dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, elle écrit : « un Français devient plutôt sauvage qu'un sauvage ne devient Français<sup>12</sup> ». Gabriel Sagard peu de temps auparavant, souligne Trudel, avait fait le même constat disant que « les Français deviennent sauvages si peu qu'ils vivent avec les Sauvages<sup>13</sup> ». Cette remarque trouvera son équivalent chez Charlevoix ; il reprend à son compte cette idée d'influence amérindienne sur le caractère des habitants et croit que « l'air qu'on y respire, [...] la fréquentation des "habitants naturels" qui mettent tout leur bonheur dans la liberté et l'indépendance, sont plus que suffisants pour former ce caractère<sup>14</sup> ». En somme, le naturel de l'habitant subirait l'influence de « l'habitant naturel », un constat qui se perpétuera au cours des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Il s'agit là, bien sûr, d'une vision européenne, puisque dans les faits l'Autochtone est soumis aux règles de sa propre société ainsi qu'à des codes culturels et sociaux. Sa liberté et son indépendance y sont subordonnées.

Tout comme l'Autochtone, note Lahontan en 1703, les habitants sont des « gens libres » et « vivent sans mentir plus commodément qu'une infinité de gentilshommes en France<sup>15</sup> ». La raison en est, tout d'abord, une nature accessible et généreuse où la faune et le bois abondent, puis ce désir de liberté non exempt de celui de profit que rapporte la fréquentation des Autochtones pour la traite des fourrures et même l'échange d'eau-de-vie. Il s'agit là d'activités que ne tarderont pas à dénoncer les autorités coloniales avec un certain mouvement d'hésitation et également le clergé avec, cette fois, beaucoup de vigueur. Monseigneur de Laval, en effet, se donne le droit

11. Marcel Trudel, *Initiation à la Nouvelle-France*, Montréal, Holt, Rinehart et Winston, 1968, p. 149. Voir aussi Philippe Audet, « La Nouvelle-France et ses dix mille colons », *Les Cahiers des Dix*, n° 36, 1971, p. 17.

12. Cité par Jean-François Mouhot, « L'Influence amérindienne sur la société en Nouvelle-France. Une exploration de l'historiographie de François-Xavier Garneau à Allen Greer (1845-1997) », *Revue internationale d'études québécoises*, vol. 5, n° 1, 2002, p. 142.

13. Cité par Marcel Trudel, *op. cit.*, p. 36.

14. Jacques Mathieu, *La Nouvelle-France : les Français en Amérique du Nord, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1991, p. 119.

15. *Nouveaux Voyages de Mr le Baron de Lahontan dans l'Amérique Septentrionale*, Montréal, Éditions Élysée, 1974 [La Haye, 1703], t. 1, p. 10.

de décider à la place des décideurs, si l'on peut dire ; il interdit formellement la vente et l'échange d'eau-de-vie aux Autochtones. Il jugera au confessionnal « le péché qu'il y a à leur vendre ou donner des boissons » et en fera même un « péché mortel<sup>16</sup> ». Le roi, davantage préoccupé par des stratégies de peuplement, finira par limiter les « permissions » de commerce des pelleteries ; mais, dans l'immédiat, pour attirer des colons et maintenir les habitants de Nouvelle-France sous sa gouverne, il tentera d'abord d'apaiser l'impatience des autorités civiles et religieuses. Il recommande, plus d'une fois, « de traiter les Canadiens avec douceur et bonté [...] en entrant dans leurs besoins, en facilitant leur Établissement et en empêchant que le petit habitant ne soit vexé par le puissant<sup>17</sup> ».

Par cette recommandation, le roi résiste à l'idée de condamner cette représentation de l'habitant épris de liberté et d'indépendance et soutient qu'il le sait fidèle<sup>18</sup>. En outre, son intention de « civiliser » les Autochtones, d'en faire ses sujets l'oblige à accepter les fréquentations et actions *extra-rurales* des habitants. Sans doute espère-t-il renverser l'attrait qu'exerce « l'autre », l'homme des bois : la vie civilisée avec tous ses avantages devrait normalement le convaincre d'adopter le mode de vie des Français de la colonie. Puis, avant toute chose, le roi est conscient que la protection et l'expansion du territoire ainsi que les intérêts de la France ne peuvent être assurés sans le concours de l'habitant et de l'Autochtone au sein des milices. En ce sens, le naturel de l'habitant et l'habitant naturel lui sont nécessaires.

Parkman, comme d'autres historiens a mis en doute la liberté comme l'indépendance de l'habitant au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il trace un portrait de lui plutôt empreint de soumission ; il ferait même partie d'un peuple écrasé devant l'autorité<sup>19</sup>, ce que conteste Frégault qui, pour réhabiliter la représentation de l'habitant, affirme au contraire que celui-ci a son mot à dire, qu'il s'associe au besoin à des marchands pour certaines revendications et qu'il est consulté au sein des seigneuries lors de la délimitation des routes, des ponts ou pour le travail de construction effectué lors de corvées<sup>20</sup>.

16. Henri Tétu et C.-O. Gagnon, *Mandements, lettres pastorales et circulaires des évêques de Québec*, Québec, Imprimerie générale A. Côté et cie, vol. 1, 1887, p. 14-15. Ce péché mortel disparaît en 1680. Le roi autorise alors la vente de l'eau-de-vie aux Autochtones, « à quelques exceptions près ».

17. Mémoire du Roy à Vaudreuil et Chazelles, 15 mai 1725, AC, B 348 : 785-786, cité dans Guy Frégault, *La Civilisation de la Nouvelle-France (1713-1744)*, Montréal, Biblio-Fides, 2014, p. 127.

18. Mémoire du Roy à Vaudreuil et Bégon, 10 juillet 1715, AC, B 37 : 180v, cité dans Guy Frégault, *op. cit.*, p. 128.

19. William Parkman, *The Old Regime in Canada*, Boston, Little, Brown & Co. 1874, p. 343-344.

20. Pierre-Georges Roy, *Inventaire des ordonnances des intendants de la Nouvelle-France, [1705-1760]*, Beauceville, L'Éclairer, 1919, t. I, p. 199 (ord. 19 mai 1721), p. 218 (ord. 10 avril 1722), p. 220 (ord. 16 avril 1722).

Il demeure toutefois que la représentation de l'habitant tout au long de la période de la Nouvelle-France n'arrive pas à évacuer son penchant pour la liberté et ses relations avec l'Autochtone. En effet, en 1749, dix ans avant la Conquête, Pehr Kalm lors de son voyage constate encore et toujours cette relation habitant/Autochtone marquée au sceau de l'emprunt. « J'ai d'ailleurs remarqué, écrit-il, que les Français canadiens de condition modeste ont assez souvent adopté la mode et les coutumes des Sauvages d'Amérique<sup>21</sup> ». Il cite les emprunts suivants : les pipes, les chaussures, les bandes molletières, les ceintures, la façon de courir en forêt, les bateaux en écorce, le carré de toile autour de la jambe en place de bas, la façon de manœuvrer une barque à l'aviron<sup>22</sup>. En définitive, si le naturel de l'habitant consiste à adopter certains faits et traits culturels de l'habitant naturel, bien des freins agissent néanmoins pour en limiter « l'ensauvagement ».

### *Alliances et alliance*

Les alliances entre Français et Premiers Peuples demeurent un pilier de l'expansion coloniale il est vrai, mais l'alliance entre l'habitant et l'Autochtone relève, de son côté, d'un tout autre paradigme : tout en gardant une certaine méfiance, comme on le verra, le naturel de l'habitant trahit chez lui une tendance à apprivoiser certains codes culturels de l'autre, « l'habitant naturel ». Il est ici question, en effet, d'une vision du monde nouvellement appréhendée par l'immigrant à qui on concède une terre dans le but d'en faire un mode de vie. Se superposent alors l'espoir d'une vie nouvelle et « rangée » à titre de propriétaire, à vrai dire censitaire, et celle d'une vie complétée par l'aventure ; une vision du monde en opposition donc avec les conditions préalables requises pour occuper un espace à cultiver en ces terres de la Nouvelle-France.

C'est ce modèle d'habitant non prévu et encore moins souhaité qui incite les observateurs de l'époque à voir dans le terrien un être indépendant et épris de liberté, car la tentation d'aller dans les bois ou encore de devenir voyageur est chez lui toujours présente. Quant à savoir si cette représentation se profile dans le temps jusqu'à devenir la seule image que projette l'habitant ou encore la seule qu'on véhicule sur lui, il faut pour cela mesurer l'impact qu'auront, au fil des décennies, ses attitudes et comportements. Son enracinement de plus en plus marqué au vaste territoire, le développement de ce qu'on a appelé la civilisation traditionnelle, le sentiment, au fil des générations, d'être Canadien et non Français, toutes ces étapes d'intégration donc, modifieront sa propre vision du monde, voire ses interactions avec l'Autochtone. En raison

21. *Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*, Traduction annotée du Journal de route par Jacques Rousseau et Guy Béthune, Montréal, Pierre Tisseyre, 1977, p. 414.

22. *Loc. cit.*

de ce rapport habitant/Autochtone, qui s'étend sur une longue période, il est à propos de vérifier l'image que projette l'un sur l'autre.

## Le regard de l'Autre

### *L'Autochtone dans le regard de l'habitant*

Autochtones et habitants se côtoient et on ne peut nier l'influence des Premiers Peuples sur la petite société coloniale. À la question « habitants et Amérindiens furent-ils d'inséparables compagnons ? Oui, certainement, bien qu'à des degrés divers<sup>23</sup> », répond l'historien et sociologue Denys Delâge. Bien sûr, ce rapport à l'Autochtone ne prétend pas à la même proximité que celle qu'entretient le coureur de bois. L'habitant est un modèle d'implantation rurale et sans nécessairement vivre la vie des bois qui exerce un constant attrait pour lui<sup>24</sup>, il n'en vit pas moins une proximité, puisque les Autochtones *domiciliés*<sup>25</sup>, de plus en plus nombreux dans le courant du xvii<sup>e</sup> siècle, s'installent en périphérie des habitations. S'il est difficile de savoir de la bouche même de l'habitant ce que représente pour lui un Autochtone<sup>26</sup>, il paraît plus aisé de définir l'image transmise par ceux qui les fréquentent journallement, les missionnaires et les coureurs de bois. On peut donc affirmer que ce ne sont pas les écrits de l'époque qui ont exercé une influence sur la représentation de l'Autochtone, vu leur faible diffusion en Nouvelle-France et l'analphabétisme à peu près généralisé des habitants. Davantage accessibles et percutantes sont par ailleurs les rumeurs, leur bruissement et parfois la distorsion de leur écho dans le trajet de la transmission orale. L'habitant se construit dès lors une image de l'Autre, partant de ces rumeurs joutées à sa propre expérience.

Même si plusieurs observateurs soutiennent qu'il devient sauvage avec les Sauvages, l'habitant garde, malgré tout, une distance culturelle. Il regarde celui avec qui il crée des alliances – voulues dans le cas des échanges et obligées ou contraintes dans le cas des actions de guérilla avec les milices – avec en arrière-plan cette *condition* du supérieur face à l'inférieur<sup>27</sup>. Cette infériorité attribuée à l'Autre, renforce l'idée que cet autre est un être différent,

23. Denys Delâge, « La Peur de "passer pour des Sauvages", *Les Cahiers des Dix*, n° 65, 2011, p. 3.

24. Il demeure que plusieurs ont adopté cette vie des bois, occasionnellement ou de façon continue. Cela s'applique particulièrement aux fils d'habitants.

25. On appelle *domiciliés*, les groupes convertis au catholicisme et établis près des villes coloniales ; ils ne sont pas nécessairement sédentaires.

26. Les missionnaires, voyageurs et autres chroniqueurs se sont davantage attardés à décrire l'exotisme que représentait l'Autochtone ; l'ethnographie de l'habitant, au début de la Nouvelle-France, exception faite de la culture matérielle, est peu développée ; elle ne permet pas de décrire ses perceptions, sinon par contournement. Même Pehr Kalm, *op.cit.*, pourtant attentif aux moindres détails, n'interroge qu'à une ou deux reprises les habitants ; voir à ce sujet, p. 421, « Les Dires d'un vieillard ».

27. Thème récurrent qui revient en force dans la conclusion chez Denys Delâge, *op.cit.*, p. 42.



un « non civilisé »<sup>28</sup> et ce malgré l'attrait qu'il exerce. Cette différence est entretenue en raison d'un sentiment mal dissimulé que Denys Delâge a défini par « la peur de passer pour un Sauvage<sup>29</sup> ». Fondamentalement, le Français, *l'habitué*, n'abdique pas devant ce qui façonne sa propre vision du monde. Cela dit, rien n'indique qu'il veuille délibérément dévaloriser l'Autochtone. Cependant, son statut d'habitant le rattache encore à des référents culturels de sa nationalité première, même s'il s'en éloigne aux yeux des Français de passage.

Mais à l'autre extrémité du rapport d'alliance, l'Autochtone, cet être différent dans toute son essence, renvoie à l'habitant une image du « civilisé » selon un mode de transmission médiatisé, comme par exemple les récits des missionnaires à partir desquels il faut tenter de décrypter les rapports interculturels.

### *L'habitant dans le regard de l'Autochtone*

Bon nombre de témoignages de l'époque de la Nouvelle-France recueillies par des missionnaires ou des voyageurs révèlent le regard que pose l'Autochtone sur le Français et par ricochet l'habitant. Des propos qu'il faut analyser avec prudence du fait qu'ils sont médiatisés depuis des référents culturels européens et, plus encore, en raison du but visé : fournir au lecteur français un récit teinté d'exotisme<sup>30</sup>. Ainsi, peut-on lire ces bribes de discours autochtone : les Français sont « des créatures physiquement inférieures, difformes, hirsutes et moralement dépravées<sup>31</sup> ». Le port de la barbe, perçu comme « des cheveux sur la bouche<sup>32</sup> », traduit le peu d'être humain qu'il y a dans l'étranger, lequel, par ailleurs, « apporte la maladie », ce qui n'est pas que perception, il faut le souligner, mais vérité. Une série d'épidémies ont en effet durement frappé les Algonquins et les Micmacs dès 1611 pour se poursuivre pendant une cinquantaine d'années auprès des Montagnais, Hurons et Iroquois. Il est acquis aujourd'hui qu'elles ont été apportées par la colonisation, surtout par le commerce et les échanges.

28. Des historiens, tel François-Xavier Garneau dans son *Histoire du Canada*, vont en exploiter le thème.

29. Denys Delâge, *loc. cit.*

30. Et non dénué d'intérêt. En effet, si les missionnaires décrivent ce qu'ils vivent et ce qu'ils voient dans leur mission avec un souci ethnographique, ils mettent néanmoins dans la bouche des âmes à convertir des propos visant leurs propres fins pour montrer la difficulté et le mérite associés à leur tâche de conversion et du même coup, fort souvent, l'idéalisation d'une culture exempte des vices et des tares européennes et à laquelle il ne manque que la chrétienté, ce dont ils se chargent. Cela dit, des pans de vérité sont sans doute colligés dans leurs écrits, mais il demeure difficile d'en vérifier l'authenticité.

31. *La Nouvelle-France (1534-1760)*, « L'Implantation du français au Canada », section 1, CEFAN, Université Laval ; source : [www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HISTfrQC\\_s1\\_Nlle-France.htm](http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HISTfrQC_s1_Nlle-France.htm).

32. *Loc. cit.*

Si le Français établi sur des terres neuves<sup>33</sup> est dépeint par l'Autochtone tel un humain à peine humain dans sa constitution physique, au point de vue de l'intelligence comme des attitudes et comportements, il n'inspire guère plus de considération. Le père Chrestien Le Clercq, profondément attaché aux Micmacs, rapporte ce propos d'un de leurs chefs s'adressant à un Français : « As-tu autant d'adresse et d'esprit que les Sauvages [...] tu n'es pas aussi brave et aussi vaillant que nous ». Ce chef, outre qu'il remet en cause l'endurance et le courage du Français introduit, dans la représentation qu'il s'en fait, un comparatif de civilisation. « Apprends donc, mon frère une fois pour toutes, dit-il, qu'il n'y a pas de Sauvage qui ne s'estime infiniment plus heureux et plus puissant que les Français<sup>34</sup> ».

Enfin, pour confirmer la supériorité des peuples autochtones, le même chef conclut : « vous n'êtes que des simples compagnons, des valets, des serviteurs et des esclaves...<sup>35</sup> ». On trouve dans ce passage bien précis, explique la philologue et littéraire Carmen Mata Barreiro, « l'Amérindien travesti en Sauvage raisonneur qui prend la parole et montre que les Européens sont aussi sujets à l'erreur. Cette voix n'est pas le reflet fidèle de l'Amérindien authentique, soutient-elle, mais une partie du moi voyageur qui se désolidarise du nous et qui, après avoir pris le temps de réfléchir à l'Amérindien et à son univers, essaie, simultanément, de faire connaître et de faire accepter cette conception du monde, différente, autre<sup>36</sup> ». Finalement, faire parler l'Autochtone depuis ses propres visions et appréhensions en révèle plus sur le missionnaire lui-même<sup>37</sup> que sur la pensée du locuteur. Il demeure que c'est là, dans la chaîne de communication, le message véhiculé et transmis dont l'habitant devient par extension « le sujet » nettement dévalorisé.

À ces descriptions du Français à l'allure difforme et au statut d'esclave, se superpose le long dialogue qu'entretient Lahontan avec Adario, un Huron fictif, un sage à l'esprit critique dont on dit qu'il personnifierait Kondiaronk, avec qui le baron aurait véritablement eu de longues conversations. Nonobstant les exagérations qu'on lui connaît dans l'argumentation, Lahontan, écrit Henri Coulet dans la présentation des *Dialogues*, « a une

33. Ou terres veuves, suite à la disparition des Iroquoiens à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

34. Pierre Lepage, *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*, Sept-Îles, Institut Tshakapesh, 3<sup>e</sup> édition, 2019, p. 14-15.

35. *Loc. cit.* L'auteur de cet ouvrage présente d'ailleurs ces citations avec le sous-titre suivant : « Sentiment de supériorité ? Un chef MI'GMAQ donne une leçon aux Français ». J'émetts ci-après dans le texte un doute, à tout le moins, sur les motivations du missionnaire.

36. Carmen Mata Barreiro, « Les Frontières dans la connaissance de l'autre : les "sauvages" canadiens vus par les Européens dans les récits de voyage », *Études canadiennes*, n° 39, 1995, p. 126.

37. Dans le cas bien précis de Chrestien Le Clercq, le difficile retour des récollets en Nouvelle-France comme la relation tendue avec les jésuites qui occupent largement l'espace missionnaire peut expliquer l'emphase de son récit qu'il veut rendre suffisamment dépaysant pour un lecteur européen.

expérience de l'*autre*, du non européen, du non-civilisé<sup>38</sup> ». Contrairement à tous les Européens qui ont fréquenté les Autochtones et publié un récit de leur expérience, il ne cherche pas à convertir ou à civiliser. Il veut être lu, certes, mais en évoquant, par le truchement d'Adario, tous les vices et travers de la société occidentale, par exemple la recherche incessante du profit, du progrès et du chacun-pour-soi qu'il transpose par le *tien, le mien* ; des vices que ne connaissent pas les peuples autochtones, dira Adario, car ils vivent de justice, de liberté et d'égalité : « nous sommes nés libres et frères unis, aussi grands maîtres les uns que les autres<sup>39</sup> », assure-t-il à Lahontan. Cette conception de la vie autochtone tout au long des *Dialogues*, l'historien Georges Sioui, Huron de Wendake, l'entérine entièrement ; pour lui, « Lahontan a transmis outre la traduction fiable des sentiments du peuple amérindien, sans voix à cette époque, un portrait d'une rare exactitude de l'idéologie américaine aborigène. En ce sens, Lahontan aura été, poursuit-il, « l'écho de la voix de l'amérindien<sup>40</sup> ».

Cependant, le regard sur l'Autre – sur l'Européen et sa culture en l'occurrence – ne peut faire l'économie du rapport supérieur/inférieur, même si Georges Sioui entérine, « en raison de sa traduction fiable », les propos d'Adario, notamment sur *l'égalité entre tous*, une des grandes vertus de l'Autochtone. Il se passe pour celui-ci, ce qui se passe pour l'habitant : autant le premier ne veut passer pour un Européen, autant l'habitant ne veut pas passer pour un Autochtone, pour des raisons d'*inacceptable* égalité et aussi de vision du monde propre à chacun. C'est le différent, dans son essence, dans sa perception de lui-même et des autres qui fait ici écho.

En définitive, le regard que pose l'Autochtone sur le Français, conséquemment sur l'habitant, demeure grandement médiatisé par un procédé littéraire en vogue en Europe qui permet de critiquer – sans être censuré – sa propre culture et, de là, l'ordre établi ainsi que l'organisation du quotidien des sociétés dites civilisées ; des sociétés d'où auraient été évacués le partage, la bienveillance, la liberté, bref, le substrat de la « vraie » culture inhérente à l'ordre parfait de la nature, ordre mythifié il va sans dire<sup>41</sup>. Ces récits, toutefois, n'en possèdent sans doute pas moins des pans de vérité qui révèlent dans les sous-couches du discours une interposition, voire un conflit de codes culturels ; pour l'Autochtone tout particulièrement, s'y pressent, non pas au

38. Lahontan, *Dialogues de Monsieur le baron de Lahontan et d'un Sauvage dans l'Amérique*, Paris, Les Éditions Desjonquères, 1999 [d'après la première édition de 1703], p. 14.

39. *Ibid.*, p. 63.

40. Paola Basile, « Lahontan et l'évolution moderne du mythe du "bon sauvage" », *Mémoire de maîtrise, Département de langue et littérature françaises*, Montréal, Université McGill, 1997, p. 83.

41. Ainsi interprété, cet ordre de la nature n'existe que dans une vive opposition nature/culture depuis longtemps remise en cause, vu l'absence de correspondance avec le réel.

niveau de la dénotation mais à celui de la connotation, un sentiment profond d'usurpation de son *territoire identitaire*.

Si cette représentation peu flatteuse de l'Européen que transmet l'Autochtone a pu être véhiculée par les rumeurs de la tradition orale, il n'est pas étonnant qu'il ait pu exister, malgré leur compagnonnage bien souvent, une tension continue entre habitants et Autochtones, chacun étant l'Autre, le différent, dans toute une panoplie d'oppositions allant jusqu'à la dévalorisation ; chacun composant, au final, une figure de l'altérité irréductible à l'Autre. Cela dit, pour l'habitant, une tension tout aussi continue se profile, pour toutes sortes de raisons que l'on verra ci-après, avec les administrateurs et d'autres observateurs, envoyés militaires ou voyageurs de passage.

### *L'habitant de la colonie, un bouc émissaire ?*

Les autorités coloniales reprochent à l'habitant plus souvent qu'il ne le mérite son indocilité, corollaire évident de son esprit de liberté et d'indépendance. Or, dans une imposante thèse de doctorat portant sur le métier d'intendant en Nouvelle-France, Marie-Ève Ouellet montre que certains historiens, sans remettre en cause ce travers de l'habitant, décèlent des raisons sous-jacentes dans les propos des administrateurs. Elle cite les cas de Gilles Havard et Cécile Vidal pour qui cette indocilité s'expliquerait par le désir des intendants de montrer leur ascendant sur les administrés ; quand ils « se plaignent de l'attrait des Canadiens pour la liberté, c'est avant tout pour se justifier de ne pouvoir les faire obéir aux ordres<sup>42</sup> ». Pour l'historien Jean-Philippe Garneau, également cité dans cette thèse, ce serait davantage le poids des différences culturelles européennes, canadiennes et amérindiennes qui seraient mises en cause. Et le poids de ces différences sous-tendrait même, par extension, la problématique de l'identité canadienne<sup>43</sup>.

Cette approche historique, si elle n'explique pas tout, permet de recontextualiser, nous semble-t-il, la perception de l'indocilité de l'habitant chez les administrateurs. Quant à la question de l'identité, elle a sa pertinence ; elle rappelle ce constat qu'avait fait à la toute fin du XVII<sup>e</sup> siècle le ministre et secrétaire de la marine Maurepas : « on ne doit pas regarder les Canadiens, avait-il écrit, sur le même pied que nous regardons ici les Français, c'est tout un autre esprit, d'autres manières, d'autres sentiments, un amour de la liberté et de l'indépendance, et une férocité insurmontable contractée par la fréquentation continuelle qu'ils ont avec les Sauvages<sup>44</sup> ». Déjà, ces

42. Marie-Ève Ouellet, « *“Et ferez justice”* Le métier d'intendant au Canada et dans les généralités de Bretagne et de Tours au 18<sup>e</sup> siècle (1700-1750) », Thèse de doctorat, Université de Montréal et Université de Rennes 2, juillet 2014, p. 45.

43. *Ibid.*, p. 47.

44. [axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HISTrQC](http://axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HISTrQC) (2.1) « Les Français et les Canadiens ».

Canadiens – 80 % des habitants au tournant du XVIII<sup>e</sup> siècle – se distinguaient, pour Maurepas comme pour bien des administrateurs, par un mode de vie les classant parmi ces « Autres », en voie de devenir non-Français et sur qui il faut néanmoins compter pour développer la colonie. Ce détachement de sa nationalité première, outre sa rapide adaptation au potentiel de son nouvel environnement, l’habitant l’amorce dès ses rapports d’alliance avec les Autochtones. Se développe alors aux yeux des autorités, des voyageurs et du clergé, un processus de dévalorisation de sa personne appelé à modeler sa représentation pendant tout le Régime français.

Enfin, un troisième point expliquant la perception de l’indocilité de l’habitant serait qu’en France comme dans la colonie, il se perpétue chez les administrateurs, des « pratiques de communication » d’où ressort une « unanimité d’esprit<sup>45</sup> » dans leur rapport avec les administrés : l’indocilité fait partie du vocabulaire usuel. Ces administrateurs diront des Bretons, à titre d’exemple, qu’ils sont « pour la plupart indociles et peu laborieux<sup>46</sup> », ce qui ressemble aux propos tenus par les autorités et autres paliers de la hiérarchie de la Nouvelle-France<sup>47</sup>. Une hiérarchie qui, d’ailleurs, se construit et se précise de ce côté-ci de l’Atlantique et qui cherche à faire étalage de ses prérogatives, comme l’explique Louise Dechêne dans *Habitants et marchands de Montréal au XVII<sup>e</sup> siècle* : en même temps que se rétrécit d’une part la notion d’*habitant* qui en vient à nommer explicitement les « habitués », c’est-à-dire ceux voués à la culture du sol, se développe, d’autre part, celle de « bourgeois<sup>48</sup> ».

Appliquée d’abord aux marchands, l’appellation s’étend de plus en plus à des notaires, huissiers, chirurgiens, aubergistes, artisans, voyageurs et même à des habitants qui prennent leur retraite à la ville. Cette distinction se veut une « appellation d’estime » parce que le bourgeois ainsi reconnu « y tient une certaine place<sup>49</sup> ». Il s’en dégage de plus en plus d’autorités intermédiaires, de petits chefs, pour trouver l’habitant indocile d’autant plus que le mot bourgeois est utilisé dans le sens de maître<sup>50</sup>. La valorisation de certains « appelés » à la distinction de bourgeois ne peut qu’engendrer son contraire, la dévalorisation de l’habitant, avec tous les défauts et reproches qu’il est permis d’exprimer envers lui. Un regard de déconsidération se pose de plus en plus sur cet Autre pourtant censé favoriser la colonisation et le peuplement.

45. *Ibid.*, p. 85.

46. *Loc. cit.*

47. *Loc. cit.*

48. Louise Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal au XVII<sup>e</sup> siècle, essai*, Montréal, Boréal, 1988, p. 404.

49. *Loc. cit.*

50. *Loc. cit.*

D'autres comportements associés à l'indocilité caractérisent également l'habitant et partant la projection de son image. On le dit encore et toujours attiré par la traite des fourrures, notamment dans le premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle où la vie de voyageurs attire plusieurs fils d'habitants peu intéressés au dur travail des champs. Les critiques, comme celles de l'abandon des terres, l'insubordination, l'immoralité, se multiplient ; des accusations, confirme Louise Dechêne, lancées par les intendants Duchesneau (1675-1682) et Champigny (1686-1702) pour « parer les reproches<sup>51</sup> » venant d'en haut. Ceci rappelle l'interprétation donnée à l'indocilité par Havard et Vidal : les administrateurs veulent à la fois faire valoir leur ascendant et excuser, du même coup, le peu de contrôle qu'ils ont sur la population.

Outre son tempérament sujet à l'ivrognerie, comme le soutient l'intendant Hocquart, l'habitant cultive un esprit de mutinerie<sup>52</sup> ; il oppose de la résistance aux corvées et, dans certains cas, pousse l'indocilité jusqu'à vouloir abandonner sa terre. Il faut dire, comme l'a bien démontré Richard H. Tomczak dans un article portant précisément sur l'esprit de mutinerie en Nouvelle-France<sup>53</sup>, que les travaux exigés par les différents paliers de l'administration coloniale entraient souvent en conflit avec les périodes d'activités intenses sur les terres ; les habitants n'avaient alors d'autres choix que de se regrouper pour refuser ou encore négocier les travaux à accomplir. Cette résistance à la surimposition de tâches était perçue comme un frein au développement de la colonie ou, plus simplement, une manifestation d'insubordination liée à la paresse ou à l'attrait exercé par les pelleteries. Bigot, successeur de Hocquart, écrira au sujet de l'abandon des cultures que cela « fait un tort considérable à la colonie, les terres n'étant ni cultivées ni augmentées<sup>54</sup>. Plantavit de La Pause, officier militaire arrivé en 1754<sup>55</sup>, soit pendant son intendance, n'y voit de son côté que des habitants « fainéants » et affirmera que « toute leur grande ambition, c'est de faire le commerce [des pelleteries] vu que cela les met en considération<sup>56</sup> ». Cette remarque illustre sans équivoque le peu d'estime relié au statut d'habitant et à l'image qui s'en dégage. On peut présumer que s'adonner à la traite procurait à l'habitant, constamment sollicité et soumis à des corvées, un sentiment de maîtrise de sa destinée, voire une valorisation

51. *Ibid.*, p. 217.

52. Vaudreuil à Maurepas, 18 mai 1725, Archives de la province de Québec, *Correspondance de Vaudreuil*, n.p., cité par Guy Frégault, *op.cit.*, p. 149.

53. Richard H. Tomczak, « Corvée Labour and the Habitant “Spirit of Mutiny” in New France, 1668-1731 », *Revue d'études ouvrières canadiennes*, vol. 87, printemps 2021, p. 19-47.

54. *Ordonnances, commissions*, vol. 2, p. 399s., cité par Marcel Trudel, *La Nouvelle-France par les textes. Les cadres de vie*, Montréal, Éditions Hurtubise, 2003, p. 292.

55. Celui-là même qui rédigera la reddition de la Nouvelle-France et les conditions d'évacuation.

56. *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec pour 1933-1934*, Québec, Rédempti Paradis, Imprimeur de Sa majesté le Roi, 1934, p. 211-212.

de ses capacités à exploiter, pour son mieux-être, les différentes ressources du pays ; ce qui, selon Maurice Séguin, était un *modus operandi* cohérent dans l'optique d'une véritable colonisation du pays<sup>57</sup>.

En somme, cette idée d'un habitant indocile irrigue à ce point les propos tenus à son égard qu'elle en vient à servir de prétexte pour expliquer les ratés du projet de colonisation : par ses agirs, il serait responsable du peu de succès du peuplement des terres, alors que dans les faits le problème renvoie à la sphère politique. Charlevoix, qui n'avait pas hésité à dire qu'après les efforts de Talon on avait tenté de peupler le pays en y amenant des gens avec « des vices qui jusque-là y avaient été ignorés<sup>58</sup>, soutiendra que « l'aversion d'un travail assidu et réglé ont fait sortir un grand nombre de gens et ont empêché la colonie de se peupler<sup>59</sup> ». Il n'est pas le seul ; le roi lui-même avait dénoncé, peu avant, cette tendance de l'habitant à se détourner du travail de la terre, ce qui, avait-il écrit, « a empêché lesdites colonies d'être aussi peuplées qu'elles le devraient être...<sup>60</sup> ».

Il n'en faut pas plus pour imputer à l'habitant tous les maux de la colonie, la dévalorisation ayant fait son travail dans les esprits. Il devient le bouc émissaire, celui par qui tous les problèmes surviennent même si, à maintes reprises, il réussit au sein des milices – il compose jusqu'à 40 % des effectifs dits « Canadiens » – à protéger le territoire des envahisseurs anglais ou iroquois. Cet effort de guerre, pourtant, n'ébranle pas l'opinion des officiers français qui, comme Montcalm, méprisent le travail de ces milices et ignorent les bénéfices qui en découlent pour la protection et le développement de la colonie. L'adjudant-major Pierre-André Gohin, comte de Montreuil, dans un rapport qu'il rédige en 1756 l'écrit en ces mots : « Le Canadien est indépendant, méchant, menteur, glorieux, fort propre pour la petite guerre, très brave derrière un arbre et fort timide lorsqu'il est à découvert<sup>61</sup> ». Le capitaine Louis-Antoine de Bougainville, l'aide de camp de Montcalm qui avait pu visuellement constater l'efficacité des guerres à l'indienne effectuées par les milices, tiendra étonnamment les mêmes propos : « Ils sont incapables de toute autre espèce de guerre, peu propres à la défensive, s'abattent aisément et profondément dans l'infortune, n'ont point de courage et de constance<sup>62</sup> ».

57. Maurice Séguin, « La Conquête et la vie économique des Canadiens », *Action nationale*, vol. xxviii, n° 4, décembre 1946, p. 308.

58. Chanoine Lionel Groulx, *Histoire du Canada français depuis la découverte*, tome 1, *Le Régime français*, Montréal, Fides, 1961, p. 110.

59. Jacques Lacoursière, Jean Provencher, Denis Vaugeois, *Canada-Québec 1534-2000*, Québec, Septentrion, 2001, p. 152.

60. *Édits, ordonnances royaux*, vol. 1, p. 271, cité par Marcel Trudel, *op.cit.*, p. 346.

61. CEFAN, « Histoire du français au Québec », section 1, La milice canadienne ; source : [www.axl.cefan.ulaval.ca](http://www.axl.cefan.ulaval.ca).

62. Étienne Taillemite, « Bougainville, Louis-Antoine de, comte de Bougainville », *Dictionnaire biographique du Canada*, Presses de l'Université Laval et University of Toronto Press, 1983, vol. 5, p. 113.

En 1756 toujours, ce même Bougainville en arrive au constat suivant pour expliquer l'insatisfaction généralisée face aux administrés : « il semble que nous soyons d'une nation différente, ennemie même [...]. Les Canadiens et les Français quoiqu'ayant la même origine, les mêmes intérêts, les mêmes principes de religion ne peuvent s'accorder ; il semble que ce soit deux corps qui ne peuvent s'amalgamer ensemble<sup>63</sup> ». On comprend, par ces remarques, que l'habitant désormais considéré *Canadien* est en tous points différent des administrateurs et des gens de passage dans la colonie non strictement sur le plan hiérarchique, mais bien sur celui d'une réinterprétation des codes culturels. Son comportement donne à penser qu'il aurait acquis la certitude d'être celui qui bâtit le pays et qui, grâce à l'expérience autochtone, le défend selon la coutume guerrière du lieu, c'est-à-dire « à l'indienne » ; en ceci, il représente, plus souvent qu'autrement, un frein au pouvoir et au contrôle colonial.

De fait, le Canadien du XVIII<sup>e</sup> siècle a déjà une conscience nationale, comme l'a écrit Frégault. Son indocilité réelle ou apparente peut être interprétée comme un refus de se fondre dans ce modèle prédéterminé de *l'habitant souhaité*. Il est étranger à la Métropole et habité par son paysage. Un paysage construit par ses grands-parents, ses parents et lui-même : routes, corvées d'infrastructures, maisons, sols en culture, croix de chemin., etc. Il a de la sorte tissé ses liens d'appartenance et formé, pour reprendre l'expression de l'ethnologue et sociologue Martine Segalen, « Un petit groupe qui fonctionne en équilibre<sup>64</sup> », mais pour combien de temps encore...

N'étant pas *l'habitant souhaité*, il demeure un habitant déconsidéré parce qu'il a aux yeux des observateurs français développé des attitudes et comportements conduisant à ce que les géographes nomment une « altérité de territorialisation<sup>65</sup> ». L'économiste Gilles Paquet et l'historien Jean-Pierre Wallot ont exprimé cette forme d'altérité de la façon suivante : « deux mondes, deux univers différents dominés l'un par l'élite coloniale [...] l'autre par l'habitant lui-même vivant de relations beaucoup plus intimes avec le territoire<sup>66</sup> ».

Si, comme on l'a vu, la propre vision du monde de l'habitant a suscité chez lui la crainte de passer pour un Sauvage, cette même vision du monde suscite peut-être désormais la crainte de passer pour un

63. CEFAN, « Histoire du français au Québec », section 1, Les « naturels Français » sujets du roy ; source : [www.axl.cefan.ulaval.ca](http://www.axl.cefan.ulaval.ca).

64. Martine Segalen (dir.), *L'Autre et le semblable, regards sur l'ethnologie des sociétés contemporaines*, Paris, CNRS Éditions, « collection Plus », 1989, p. 12.

65. Angelo Turco, *op. cit.*, p. 59. Partant des travaux de Raffestin, le géographe Serge Courville a également étudié cette territorialité culturelle qu'il associe aux valeurs, normes et croyances dans « L'Identité culturelle : l'approche du géographe », *Approches de l'identité québécoise*, Cahiers du CÉLAT, n° 3, décembre 1985, p. 33-45.

66. Leslie Choquette, *De Français à paysans. Modernité et tradition dans le peuplement du Canada français*, Québec, Septentrion, 2001, p. 243.



Français. Étranger face aux gens de la Métropole, il n'anticipe pas encore qu'il le deviendra sur son propre territoire.

Cette interprétation volontairement ethnohistorique n'est pas celle privilégiée par des historiens telle, par exemple, Louise Dechêne qui, dans son dernier ouvrage *Le Peuple, l'état et la guerre au Canada [...]*<sup>67</sup>, remet en cause cette canadianté. Il ne s'agit pas d'ignorer l'importance accordée à ce sujet dans son œuvre, mais d'en examiner l'approche, tenant compte de l'angle d'analyse qui nous occupe ici. Peu encline à accepter les propos de Vaudreuil, né au pays, l'historienne accorde davantage de crédit aux faits, gestes et propos de Montcalm qui aurait été perçu comme la « tête de turc de l'historiographie nationaliste canadienne-française<sup>68</sup> ». Tout, pour elle, conduit à l'ineptie de Vaudreuil<sup>69</sup>, à l'exagération de l'efficacité des milices n'eut été la présence des Français, puis à la définition exagérée d'un Canadien différent du Français. L'identité canadienne, notion qui ne se développe vraiment qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, y est donc contestée. Le peuple, son ethnonyme Canadien, l'idée de canadianté ou d'une altérité de territorialisation ne trouvent pas de justification dans la documentation qu'elle a exploitée. « Québec n'est pas plus loin que Saint-Malo ; Québec ne voit pas le roi moins souvent que Saint-Malo<sup>70</sup> », écrit-elle à l'appui de la thèse qu'elle développe. Ainsi, il n'existerait pas de raison pour un habitant de renier son identité française, la distance n'étant pas une condition critique. En vérité, et malgré son analyse rigoureuse, on en arriverait tout de même à épouser l'hypothèse du sentiment canadien constaté chez l'habitant pour la raison suivante : ce n'est pas « lui » qui revendique ce statut distinctif, mais ceux et celles qui l'observent et qui font le constat, on ne peut plus clair et maintes fois répété, d'un fossé culturel entre les Français de passage et les natifs du pays. À la limite, ce que n'a pas considéré Louise Dechêne, on peut aimer la France personnifiée par le roi, sans s'identifier aux Français. L'habitant peut, en d'autres mots, avoir une essence autonome jusque dans son rapport à la Métropole, essence elle-même réfléchie dans la représentation ou l'image qu'il projette.

### *Étranger chez lui*

Le processus de dénigrement se poursuit sans relâche même après les derniers jours de la Nouvelle-France. Après 1760 et surtout après 1763, avec le Traité de Paris qui cède la Nouvelle-France à l'Angleterre, l'habitant fait définitivement partie des vaincus qui composent 99 % de la population. Le

67. Louise Dechêne, *Le Peuple, l'État et la Guerre au Canada sous le Régime français*, Montréal, Boréal, 2008, 664 p.

68. *Ibid.*, p. 31.

69. *Ibid.*, p. 33.

70. *Ibid.*, p. 457.

gouverneur Murray tente alors de l'appivoiser par la douceur, puisqu'il est le seul à pouvoir assurer le quotidien de la colonie. D'aucuns, et c'est le cas de l'historienne Leslie Choquette, confirment que le pays, ou plutôt la *province de Québec* (de 1763 à 1791), continue à se développer à un rythme avantageux au point de vue agricole ; de fait, malgré des disettes, les années 1763-1764 et 1767-1768 permettent l'exportation de surplus<sup>71</sup>. D'autres historiens, et c'est le cas de Maurice Séguin et de Michel Brunet, n'en sont guère convaincus. S'il y a eu de bons rendements agricoles, ils ont été périodiques et de courte durée, précédés de déceptions et de désarroi. L'habitant a souffert pendant et après cette guerre : des maisons et des bâtiments ont été brûlés, le bétail saisi, les récoltes perdues ; la famine s'est même fait sentir au point où une aide alimentaire a dû être fournie par les soldats et les marchands anglais, soutient Murray<sup>72</sup>, non étonné par ce désastre puisqu'il avait déjà écrit : « *These day I marched into town, or more properly, the ruins of it*<sup>73</sup> ».

L'habitant a en outre souffert tout autant de la perte de ce territoire qu'il considérait comme le sien parce qu'il y est né et parce que, comme d'autres, il a sans doute cru la victoire possible. Marie-Joseph Le Gardeur de Repentigny, fille du seigneur de Repentigny, elle aussi native du pays, semble appuyer cette éventualité. Dans la *Relation de ce qui s'est passé au Siège de Québec*, elle écrit que la France « serait encore en possession [de la colonie] si le Canadien toujours victorieux des anglois avait été seul à la défendre<sup>74</sup> ». Des chansons de l'époque analysées par le littéraire Éric Boulanger<sup>75</sup> prouvent également l'existence d'un ressentiment envers les administrateurs de la Nouvelle-France pour leur piètre performance à l'arrivée de l'ennemi.

On peut affirmer que l'habitant, à tout le moins celui qui n'a pas vu sa terre complètement détruite, se sent désormais étranger chez lui. Il est devenu cet Autre qu'on appelle un vaincu, ou encore un « nouveau sujet » comme l'écrit l'historien de la littérature Bernard Andrès<sup>76</sup>, qui associe ce terme à *soumission*. Retour des choses inattendu tout de même que ce déracinement

71. Fernand Ouellet, *Histoire économique et sociale du Québec 1760-1850. Structures et conjonctures*, Montréal, Fides, « Bibliothèque canadienne française », 1966, p. 83.

72. *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada (1759-1791)*, choisis et édités par Adam Shortt et Arthur G. Doughty, vol. 1, Première partie, Ottawa, 1921, p. 55-65.

73. Cité par Denis Vaugeois, « Le 10 février 1763 – Le traité de Paris : la France peut être heureuse sans Québec », conférence, Montréal, La grande bibliothèque, 23 février 2012 ; source : [www.fondationlionelgroulx.org/Le-10-fevrier-1763-Le-traite-de.html](http://www.fondationlionelgroulx.org/Le-10-fevrier-1763-Le-traite-de.html).

74. Cité par Bernard Andrès, *La Conquête des lettres au Québec (1759-1799). Anthologie*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 23.

75. Éric Boulanger, *Les Textes poétiques canadiens du XVIII<sup>e</sup> siècle (1755-1776). Témoins de l'influence de la culture de guerre sur le discours identitaire et l'imaginaire collectif*, Montréal, Université du Québec, 2011, 163 p.

76. Bernard Andrès, « Québec : Paradigme littéraire et éclosion culturelle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Tangence*, n° 51, 1996, p. 73.

de son lieu d'appartenance : comme il avait jadis empiété sur un territoire déjà occupé par les Premiers Peuples, l'habitant devenait maintenant, par cette intrusion anglaise, celui à qui on venait ravir son territoire. Ce renversement de situation a conduit Denys Delâge à s'interroger sur une donnée corollaire : « ces francophones conquis ne se retrouvaient-ils pas dans la position ambiguë de colonisateur-colonisé ?<sup>77</sup> ». Et si oui, peut-on ajouter, avaient-ils vraiment été, comme les observateurs l'on souvent répété, des colonisateurs « ensauvagés » en compagnonnage fonctionnel avec les colonisés autochtones, ce qui leur donnait maintenant un statut de vaincus « non civilisés » aux yeux des Anglais ; voire un statut de « barbares », vu les nombreuses petites guerres ou guerres à l'indienne livrées contre leurs colonies et dont ils étaient un des piliers lors d'attaques ? En somme, « en même temps que la défaite scellait l'identité canadienne, conclut Denys Delâge, celle-ci ne pouvait être reconnue qu'avec le refoulement de sa dimension “ensauvagée” issue du Régime français<sup>78</sup> ».

Finalement, l'habitant devient également étranger à cet espace forestier qui avait constitué son secteur d'activités secondaires et qui avait fait de lui un « indocile » préférant les bois, car le contrôle de la traite se voit basculer vers les marchands anglophones de Montréal qui s'apprêtent à gérer le commerce des fourrures. Tout compte fait, l'habitant depuis les premiers jours du Régime anglais n'est là que pour peupler, voire protéger une colonie qui n'est plus sienne ; pour autant, il n'est pas plus valorisé qu'il ne l'était auparavant, ce que l'on constate dans les propos de Murray. Malgré cette douceur des premiers moments, le gouverneur porte sur ce vaincu un jugement peu favorable disant qu'il a un caractère chicanier et qu'il est de façon générale ignorant<sup>79</sup>. Devant la faiblesse de performances agricoles, il en conclut que « les habitants sont assez enclins à la paresse et ne s'entendent pas très bien en agriculture<sup>80</sup> ». La raison qu'il évoque rappelle celle donnée à maintes reprises par les administrateurs de la Nouvelle-France : « Les ressources que leur procuraient la chasse et la pêche ont été cause qu'ils ont négligé de cultiver même suffisamment pour se procurer leurs besoins personnels<sup>81</sup> ». L'écrivaine Frances Brooke arrivée dans la colonie en 1763 trace également ce portrait dévalorisant des habitants : « Leur indolence est excessive : ils aiment la guerre & détestent le travail [...]. La stupidité, l'ignorance dans laquelle ils

77. Delâge, *op.cit.*, p. 43.

78. Denys Delâge, « Les Premières Nations et la guerre de la Conquête », *Les Cahiers des Dix*, n° 63, 2009, p. 67.

79. Rapport du général Murray au sujet de l'état du gouvernement de Québec, le 5 juin 1762, dans Archives publiques du Canada, *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791*, Ottawa, vol. 1, 1921, p. 36.

80. *Ibid.*, p. 59.

81. *Loc. cit.*

sont plongés, n'altère point en eux les grands sentiments de l'honneur, & ils ne sont jamais plus heureux, quoiqu'ils servent sans paie, que lorsqu'on les appelle à la guerre<sup>82</sup> ». L'image de l'habitant demeure donc ce qu'elle était.

### *Confronté à lui-même*

Après quelques années d'immigration composée de militaires et de marchands, l'indépendance américaine fait affluer, entre 1784 et 1791<sup>83</sup> tout particulièrement, une vague de Loyalistes, des sujets britanniques refusant l'indépendance des treize colonies américaines. Ils viennent occuper des terres cultivables de ce côté-ci de la frontière et seront suivis plus tard de colons anglais. Leur présence et l'évolution de leurs techniques agricoles changent la donne et un nouveau paradigme émerge ; il rend obsolète celui qui a cours tout au long de la période antérieure à 1760. En effet, l'habitant, qui jusqu'alors n'avait aucun « concurrent » agriculteur, au point où il manifestait sans retenue sa liberté, son indépendance et son attrait pour les pelleteries, est soudainement confronté et mis en comparaison avec un autre modèle, celui d'un occupant du sol dont la performance jette le discrédit sur lui. Contrairement à la période d'avant 1760, les observateurs ont cette fois une mesure évaluative pour juger de l'efficacité de l'habitant. Ce regard posé sur lui ne peut que changer une fois encore sa vision du monde, ses référents culturels habituels étant soumis à dure épreuve. Il ne fait que reproduire « de génération après génération, des communautés statiques », écrit Louise Dechêne<sup>84</sup>. En outre, on le dit routinier, ancré dans ses habitudes et techniques ancestrales, aux prises avec des préjugés enracinés et peu enclin à accepter la modernisation des cultures<sup>85</sup>. Ses valeurs et un mode de vie depuis longtemps adaptés à la vie rurale se voient, tout comme lui, dévalorisés. Il ne serait plus que le pâle reflet de ses ancêtres.

Clairement, l'implantation du système britannique a modifié sa perception de lui-même. Il est confronté à cet Autre, l'anglophone, puis concomitamment à cet Autre qu'il est lui-même devenu : un étranger. Ce qui le confirmait dans son altérité, dans son authenticité tel un être indépendant et libre, jamais soumis à la comparaison d'un semblable agriculteur, se déconstruit. Les diversités qualitatives qui le définissaient se fragilisent. À sa représentation et à l'image qu'il projette déjà entachées par les administrateurs français, pour ne parler que de ceux-ci, se surajoutent les remarques et l'attitude du vainqueur : s'est introduit un procédé de comparaison duquel l'habitant agriculteur ne réus-

82. Frances Brooke, citation tirée de son roman *Histoire d'Émilie Montague*, Paris, chez Gauguery libraire, au Roi de Danemark, 1770, p. 181.

83. Année de l'Acte constitutionnel qui divise le territoire en Haut et Bas-Canada.

84. Louise Dechêne, *Habitants et marchands*, *op.cit.*, p. 490.

85. Voir à ce sujet Fernand Ouellet, *op. cit.*, p. 111 et 253.

sira pas à sortir gagnant. Il lui reste pourtant, par comparaison toujours, ce sentiment chaque jour plus ancré en lui que Guy Frégault, Fernand Ouellet et plusieurs autres historiens et littéraires ont appelé sa canadienité.

Pendant, et on le verra ci-après, il se trouve des observateurs pour lui reconnaître avec une même conviction des qualités et rehausser son image. Certains historiens valorisent également son statut d'agriculteur. Il n'est donc pas qu'indocile ou vaincu, il est aussi « un bon habitant ». Cela se vérifie dès son installation sur des terres à cultiver, ce qui oblige, pour faire contre-poids à cette longue histoire de dévalorisation, à retracer ci-après ces représentations sous l'angle positif en proposant un retour vers les débuts de la colonisation.

### *Un bon habitant, malgré tout...*

Il n'est pas inutile de remonter à la période où Marie de l'Incarnation soutenait, comme on l'a vu précédemment et elle n'est pas la seule, qu'un Français devient plutôt Sauvage qu'un Sauvage ne devient Français. Comme on le sait, elle parlait ici de l'habitant et de l'image qu'il projetait, ce qui a conduit à le qualifier d'indocile, notamment en raison de son attrait pour la traite des fourrures. Le père Chrestien Le Clercq suggère de façon plus pragmatique que l'habitant aime certes la liberté, mais qu'« il est ennemi de la contrainte<sup>86</sup> ». En ce sens, le missionnaire récollet ne fait qu'exprimer une valeur chère au comportement de l'habitant : la liberté de vivre en harmonie avec son nouveau lieu d'appartenance, lequel exerce une empreinte sur lui. Que cet habitant ait intégré les spécificités du milieu – agriculture, traite, pêche, chasse et accès aux ressources ligneuses – n'a donc rien d'étonnant. À plusieurs reprises, Maurice Séguin a souligné qu'il suffit, pour comprendre comment se modèle la colonisation, « de constater l'esprit commercial et d'entreprise des Canadiens adonnés à l'exploitation des différentes ressources du pays<sup>87</sup> ». Pour lui, la question se pose à savoir : aurait-il pu y avoir colonisation sans traite des fourrures ?<sup>88</sup> Ainsi envisagé, l'habitant aurait participé plus intensément qu'on le suppose au développement de la colonie. L'indocile se révèle, sous cet angle, un « bon habitant » conscient de la rentabilité socioéconomique des ressources du pays ; des ressources en très grande partie exploitées grâce à l'apport essentiel de « l'habitant naturel », l'Autochtone. D'où l'idée que l'habitant se fait sauvage ou qu'il subit un ensauvagement. Si ce phénomène d'adaptation au milieu s'applique autant que le soutient Séguin, il y aurait plutôt lieu de valoriser la

86. Christian Blais *et al.*, *Québec : quatre siècles d'une capitale*, Québec, Assemblée nationale, 2008, p. 67.

87. Maurice Séguin, « La Conquête et la vie économique des Canadiens », *Action Nationale*, vol. xxviii, n° 4, décembre 1946, p. 308.

88. *Loc. cit.*

vie de l'habitant, ce qu'avait déjà fait Pierre Boucher dans son traité, alors qu'il voulait « informer avec vérité tous ceux qui auraient de l'inclination pour le pays de la Nouvelle-France » et, avait-il ajouté, « pour ôter la mauvaise opinion que le vulgaire en a<sup>89</sup> ».

Marie de l'Incarnation, il importe d'y revenir, ne fait pas que s'indigner de la tendance de l'habitant à être attiré par la traite ; ailleurs dans ses écrits, elle confirme, sans pour autant l'exprimer ainsi, le courage et la résilience de l'habitant, mais aussi son travail d'agriculteur lorsqu'elle écrit parlant des Iroquois : « Ils ont attaqué l'habitation d'un de nos habitants, [...] mis en déroute sa famille, et pillé sa maison et ses biens<sup>90</sup> ». À un autre moment, face à un événement semblable, elle rapporte qu'ils « ont ravagé leurs moissons, tué les bœufs et les vaches des habitans, qu'ils ont trouvé dans la campagne<sup>91</sup> ». Il semble que ces pillages, notés par plusieurs observateurs, aient miné la foi en une colonisation prospère et sécuritaire pour plusieurs habitants qui ont finalement quitté leur terre. En outre, à ces nombreuses difficultés rencontrées par l'habitant s'ajoutent les disettes ou la famine ; à titre d'exemple, la misère qui sévit en 1714 et qui pousse un groupe d'habitants excédés à marcher, armés, sur la capitale. Devant la décision de Vaudreuil d'envoyer une force policière « pour maintenir l'habitant en respect », le roi ne semble pas apprécier ; il demande à Vaudreuil<sup>92</sup> « d'éviter les mesures vexatoires et de se faire le protecteur des libertés des Canadiens<sup>93</sup> ». Et voilà que même le roi parle de liberté, une valeur dont il faudrait – si l'on en croit ses propos paternalistes on en convient – préserver l'essence. En cette même année de disette 1714, Vaudreuil accompagné de Bégon adoucira pourtant ses remontrances « parce qu'en tems de guerre on doit plus de fond sur les habitans que sur les soldats estant en très petit nombre<sup>94</sup> ». Il se portera alors à la défense de ses administrés auprès du roi, celui-ci réclamant une contribution de la colonie en retour de ses investissements qu'il juge non rentables. Ainsi, le gouverneur et l'intendant reconnaissent les contraintes de la vie quotidienne dans la colonie et rétorquent que « les habitants ont beaucoup souffert [...] ils ont fourni beaucoup de corvées pour les ouvrages Extraordinaires qui ont été faits pour se mettre en estat de deffense contre les Ennemis<sup>95</sup> ». Bref, malgré les propos durs tenus parfois à leur égard, gouverneur et intendant n'hésitent

89. Pierre Boucher, *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France vulgairement dite le Canada*, Québec, Septentrion, 1964, p. 6-7.

90. Marie de l'Incarnation (1599-1675). *Correspondance*, nouvelle édition, par Dom Oury, Louvain, 1971, p. 389.

91. *Ibid.*, p. 511.

92. Il s'agit ici de Philippe de Rigaud de Vaudreuil, Marquis de Vaudreuil, gouverneur de 1703 à 1725 ; son fils Pierre de Rigaud de Vaudreuil sera à son tour gouverneur de 1755 à 1760.

93. Guy Frégault, *op.cit.*, p. 128.

94. *Ibid.*, p. 72.

95. *Loc. cit.*

pas, lorsque nécessaire, à faire valoir leur courage et leur ténacité devant les problèmes et les embûches auxquels ils sont confrontés.

Il reste vrai de dire que les habitants ont beaucoup donné et qu'ils continuent à le faire, surtout lorsqu'ils doivent former des corps de milice, volontaires recrutés dans les paroisses et supervisés par un capitaine. Leur hardiesse et leur efficacité, apprises au contact des Autochtones avec lesquels ils combattent, impressionnent plusieurs administrateurs. Il s'agit là d'escouades formées aussi tôt qu'en 1669 alors que Louis XIV avait ordonné d'armer les habitants et de les former en milices. Leur ardeur au combat avait fait dire au Chevalier de Baugy, l'aide de camp du gouverneur Denonville, qu'il se sentait rassuré par leur présence lors de planification d'incursion : « ils feront mieux que nos troupes », soutenait-il. Peu après, Frontenac, militaire aguerri revenu en 1689 pour un second mandat au pays, voyait lui aussi dans ces milices une indispensable ressource. Il en sera de même quelque quarante ans plus tard avec l'intendant Dupuy qui vantera leurs exploits au roi à qui il écrit : « Je dois aux Milices du pays de vous rendre compte de l'ardeur et de la diligence qu'elles ont eu à se rassembler ; c'est un corps sur lequel le Roy peut compter, elles ont de la valeur et de l'adresse à manier leurs armes et la fierté canadienne qui ne les quitte point leur sied bien en ce rencontre [en cette conjoncture] et les excite à soutenir ce renom...<sup>96</sup> ».

Appuyés par cette stratégie et tactique de combat que pratiquent les Autochtones, leurs indispensables compagnons et alliés, les milices réussissent là où, semble-t-il, les soldats auraient en pareilles circonstances échoué. Les méthodes utilisées n'avaient rien à envier aux Iroquois, on doit en convenir ; elles s'apparentent à celles que dénonçait Marie de l'Incarnation lorsqu'appliquées aux habitants. Dans un cas comme dans l'autre, la destruction des biens, l'incendie des maisons, le rapt de prisonniers par la suite adoptés par les alliés autochtones n'étaient pas inhabituels. La dureté des combats contre les Anglais ou les Iroquois – cette nécessité incontournable de protéger personnes et biens à tout moment – montre l'implacable réalité de la colonisation en Nouvelle-France et partant le tempérament de l'habitant, voire du bon habitant, que Frégault décrit ainsi : « La force du pays est dans le caractère de ses hommes. [...] Ce peuple s'affirme en s'opposant [...]. Il se dispose à durer... Il forge ainsi son caractère<sup>97</sup> ».

Cette appréciation et valorisation de l'habitant, surtout comme membre des milices que l'on repère chez certains observateurs, se poursuit jusqu'à la fin du Régime français. Malgré les propos peu élogieux tenus par le comte de Montreuil, Bougainville ou encore Montcalm, comme on l'a vu précédemment, le gouverneur Pierre de Rigaud de Vaudreuil continue à apprécier et à

96. Dupuy à Maurepas, 20 oct. 1727, AC, C 11A, 49 : 303, cité dans Guy Frégault, *op.cit.*, p. 33.

97. *Ibid.*, p. 48.

soutenir les milices, envers et contre Montcalm précisément. Comme il est lui-même « canadien », il en connaît la valeur comme l'efficacité et en fait part au Roi en ces mots : « Comme sa Majesté veut bien s'en rapporter à moi [...] j'ai l'honneur Monseigneur de vous observer que les milices sont les forces les plus considérables du pays ». Il poursuit, inquiet par le manque de considération qu'elles subissent de la part des soldats français : « Elles ont été si foulées jusqu'à présent qu'elles se rebutteraient si elles n'étaient menées avec douceur<sup>98</sup>. » De fait, les milices qui avaient déjà regroupé jusqu'à qu'à dix mille hommes perdaient de plus en plus d'effectifs.

### Canadien dans sa canadianté

Hors de leur participation aux petites guerres ou aux différents travaux ou corvées qu'exige leur enrôlement dans les milices, les habitants ne sont guère valorisés, sauf pour reconnaître occasionnellement, soit leur bonne constitution physique ou encore leur habileté et leur adresse pour certains travaux. Ils sont « très laborieux », remarque Gédéon de Catalogne<sup>99</sup> ; « de corps bien faits, agiles, vigoureux, jouissant d'une parfaite santé, capables de soutenir toutes sortes de fatigues et belliqueux », soutient de son côté Ruelle d'Auteuil<sup>100</sup>. L'intendant Hocquart les dit également naturellement grands, de tempérament robuste et souligne « qu'ils manient adroitement la hache ». Lorsqu'installés sur leur terre, « ils font eux-mêmes la plupart des outils et des ustensiles de labourage, bâtissent leur maison, leur grange<sup>101</sup>. ». Lahontan qui trouve les Canadiens « ou créoles » braves et infatigables<sup>102</sup> soutient qu'ils ne peuvent se comparer aux paysans de France, propos que renforce Bougainville en 1756 qui constate que « les simples habitants seraient scandalisés d'être appelés paysans » ; en dépit d'un défaut d'éducation, ils « ont de l'esprit naturellement<sup>103</sup> », convient-il. Montcalm, pourtant peu enclin à valoriser l'habitant, le décrit, de son côté, comme un petit gentilhomme en raison des arpents de terre qu'il possède<sup>104</sup>.

Au tout début du Régime anglais, malgré ce mélange de douceur qu'on a appelé sa politique de conciliation, doublée par moments de sévérité excessive,

98. Thomas Chapais, *Le Marquis de Montcalm (1712-1759)*, Québec, Garneau éditeur, 1911, p. 72.

99. Gédéon de Catalogne, *Document administratif de la Nouvelle-France*, Catalogne/Mémoire, p. 268, cité par TLFQ, n° 227.

100. *Mémoire de Ruelle d'Auteuil au duc d'Orléans*, décembre 1715, *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec pour 1922-1923*, Québec, Ls-A. Proulx, Imprimeur de Sa Majesté le Roi, 1923, p. 59.

101. CEFAN, « Histoire du français au Québec », *op.cit.* ; source : [www.axl.cefan.ulaval.ca](http://www.axl.cefan.ulaval.ca).

102. Lahontan, *Mémoires de l'Amérique septentrionale*, édition préparée par Réal Ouellet, Montréal, Lux éditeur, 2013, p. 96.

103. *Ibid.*, (5.1).

104. *Journal du marquis de Montcalm durant ses campagnes en Canada de 1756 à 1759*, Québec, Imprimerie L.-J. Demers & Frères, 1895, p. 63.



notamment envers les milices<sup>105</sup>, Murray, rappelé à Londres, pose finalement un regard empreint de respect sur les Canadiens : « Je me glorifie, écrit-il, d'avoir fait tout en mon pouvoir pour gagner à mon maître l'affection de ce peuple brave, courageux, fort et hardi<sup>106</sup> ». Le Peuple dont il parle, rappelons-le, est en quasi-totalité formé d'habitants. En ce qui concerne leurs alliés et compagnons de combat, les Autochtones, une fracture se produit avec le changement de régime : auprès des Britanniques, les « Canadiens » veulent projeter, comme on l'a précédemment souligné, l'image d'un peuple non ensauvagé ; il fallut, selon Denys Delâge, « sélectionner parmi les marqueurs identitaires, ceux jugés recevables par le nouveau maître<sup>107</sup> ». Tentative de valorisation ? À tout le moins, faut-il conclure, recherche d'une représentation de soi étrangère à l'Autre, l'Autochtone. Peut-être même repliement dans sa canadianté.

Cet itinéraire de vie de l'habitant et de ses représentations qui jalonnent son existence depuis les débuts de la Nouvelle-France montre que chacun se voit, se conçoit, autonome dans son essence, qu'il s'agisse de Marie de l'Incarnation, de Chrestien Le Clercq, de Charlevoix, des administrateurs français ou canadiens ou, sous le Régime anglais, du gouverneur Murray. Cela engage des figures de l'altérité qui jouent un rôle non négligeable dans l'affirmation de l'identité de chacun de ces observateurs et, de là, dans le regard porté sur l'Autre, le différent de soi et dans le cas présent, l'habitant ; sous ces regards croisés, il est sujet à la dévalorisation ou à la valorisation selon les angles d'observation. La représentation qui en est faite relève la plupart du temps du conflit : conflit de valeur, conflit de vision du monde, conflit à l'égard des règles, tout cela ancré plus souvent qu'autrement dans une hiérarchisation des rapports.

Mais outre la dévalorisation et la valorisation, qu'en est-il de l'*idéalis*ation de l'habitant ? Il faut admettre qu'à la période étudiée l'habitant a été si peu louangé – sauf peut-être par moments et sous certaines conditions au sein des milices sous le Régime anglais<sup>108</sup> – qu'il devient quasi impossible d'en

105. Il fait pendre un capitaine de milice qui avait combattu les Anglais.

106. « Biographie de James Murray », *Histoire du Québec* ; source : [www.histoire-du-quebec.ca/james-murray](http://www.histoire-du-quebec.ca/james-murray).

107. Denys Delâge, « Les Premières Nations et la Guerre de la Conquête (1754-1765) », *Les Cahiers des Dix*, n° 63, p. 67.

108. La prudence est de mise sur ce point, les affirmations étant divergentes. Ainsi, dès le début du Régime anglais, les milices, écrit Benjamin Sulte dans son *Histoire de la milice canadienne-française, 1760-1897* (Montréal, Desbarats), auraient été non pas dépréciées, mais plutôt grandement appréciées, puis reconnues pour leur bravoure et leur soumission. Elles se seraient senties moins contraintes qu'avant la Conquête. Fernand Ouellet, dans « Officiers de milice et structure sociale au Québec (1660-1815) » (*Histoire sociale / Social History*, vol. 12, n° 23, 1979, p. 52), soutient, de son côté, que Carleton, devant la résistance de la population à joindre la milice, en fait devant sa neutralité, a dû rétablir en 1777 les règles qui prévalaient sous le Régime français, et de façon encore plus rigoureuse.

déceler suffisamment de traces pour justifier la prise en compte de ce thème. Le XIX<sup>e</sup> siècle, par contre, qu'il reste à étudier, ouvre une perspective de recherche pertinente pour l'idéalisation de l'habitant, ceci à la faveur de conditions socioéconomiques, institutionnelles ainsi qu'idéologiques ; ces dernières, en particulier, devraient permettre à cette forme de représentation de se révéler davantage en raison du rôle joué par les élites nationalistes pour qui le monde rural, et partant l'habitant, deviennent un marqueur de l'identité nationale.

En somme, loin de sombrer dans le silence ou de se camper dans d'épaisses brumes de la mémoire collective, la représentation de l'habitant se poursuit dans le temps. « L'Autre », et son essence autonome qui le singularise, n'a pas fini de manifester sa présence et, par là-même, ses couches successives de diversité.